



NOTE DE SERVICE

Affaire suivie par M. Christophe ZIMMERMANN

OBJET : ETABLISSEMENT D'UN CERTIFICAT D'HEREDITE

A compter du **1^{er} janvier 2016**, la mairie de Francaltroff n'établira plus de certificat d'hérédité.

Les héritiers devront se rendre chez un notaire pour la délivrance d'un « acte de notoriété héréditaire ».

Francaltroff, le 05 novembre 2015

Le Maire :

Bruno BINTZ



Copie pour affichage et publication

Flashez moi !

